

Motion de soutien aux communes, collectivités et filière forestières

Exposé des motifs :

Avec 2,6 millions d'hectares, les massifs forestiers occupent une place prépondérante dans le territoire régional.

La région Occitanie compte sur son territoire plus de 600 collectivités et communes propriétaires de forêts.

En Occitanie, 20% de la forêt est la propriété des collectivités et établissements publics.

La filière forêt-bois représente 20 700 emplois pour 5800 entreprises.

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes et collectivités forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

- Les impacts considérables sur les budgets des collectivités et particulièrement des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes et collectivités forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Les élus de la Région Occitanie réunis en commission permanente du 22 octobre 2021 :

▪ rappellent :

- L'engagement de la Région au travers notamment de la signature d'un contrat de filière avec l'Etat et les acteurs économiques.
- Leur attachement à la construction d'une interprofession forêt-bois rassemblant l'ensemble des acteurs économiques de l'amont à l'aval.
- Leur attachement à l'ONF, comme institution de gestion durable et publique de la forêt, patrimoine commun des Français ; qui ne doit pas être considérée uniquement comme un capital à exploiter.

▪ exigent :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes et collectivités forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ proposent :

- Une vraie ambition politique portée par l'Etat et construite avec les acteurs des territoires pour les forêts françaises,
- Un renforcement des moyens en personnels dans les territoires pour faire face aux enjeux auxquels est confrontée la forêt.
- Une expérimentation pour une gouvernance régionale, qui permette la prise en compte des attentes de gestion spécifique à l'Occitanie, compte tenu de notre patrimoine et notre économie forestière.